

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE****Légifrance**

Le service public de la diffusion du droit

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté du 20 mars 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts aux concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer

NOR : IOMA2405994A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2024/3/20/IOMA2405994A/jo/texte>

JORF n°0069 du 22 mars 2024

Texte n° 18

Version initiale

Par arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 20 mars 2024, indépendamment des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et des dispositions législatives et réglementaires autorisant le recrutement par la voie contractuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2024, aux concours externe et interne sur titres et sur épreuves pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2e classe de l'intérieur et de l'outre-mer, est fixé à 210 (deux cent dix).

Les places offertes aux concours susmentionnés sont réparties de la manière suivante :

Concours externe : 139 postes ; concours interne : 71 postes :

Spécialité	Zone géographique						Total
	Accueil, maintenance et logistique	Conduite de véhicules	Entretien et réparation d'engins et de véhicules à moteur	Hébergement et restauration	Prévention et surveillance	Répartition Externe/Interne	
Ile-de-France	33	0	10	9	0	Externe : 34 Interne : 18	52
Est	13	0	6	17	0	Externe : 24 Interne : 12	36
Nord	4	1	6	3	0	Externe : 9 Interne : 5	14
Ouest	10	0	5	5	0	Externe : 13 Interne : 7	20

Sud	7	2	12	11	0	Externe : 21 Interne : 11	32
Sud-Est	12	2	10	9	0	Externe : 22 Interne : 11	33
Sud-Ouest	5	0	13	1	0	Externe : 13 Interne : 6	19
Nouvelle-Calédonie	0	0	1	2	0	Externe : 2 Interne : 1	3
Polynésie française	1	0	0	0	0	Externe : 1 Interne : 0	1
Total	85	5	63	57	0	Externe : 139 Interne : 71	210

En outre, 9 (neuf) postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique :

Spécialité	Zone géographique				
	Accueil, maintenance et logistique	Conduite de véhicules	Entretien et réparation d'engins et de véhicules à moteur	Hébergement et restauration	Total
Ile-de-France	2	1	2	0	5
Est	0	0	0	1	1
Sud	0	0	0	1	1
Sud-Est	0	0	1	0	1
Polynésie française	1	0	0	0	1
Total	3	1	3	2	9